

Arrêté n°99 bis-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route ;

Considérant que des travaux de création d'un branchement de gaz au n° 38 rue Pasteur gêneront la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Rue Pasteur : Le lundi 15 décembre 2025, de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite entre la rue Jules Uhry et la rue Arthur Dutillieul.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur 20 mètres linéaires du côté des numéros pairs et impairs au droit du numéro 38.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera interdite sur trottoir au droit des travaux. Les piétons seront déviés du côté des numéros impairs en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société CAGNA.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux, Madame la Cheffe de service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale de Creil, la société CAGNA, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villers Saint Paul, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gérard WEYN



MAIRIE DE VILLERS-ST-PAUL
REVELLE FRANÇAISE
(Oise)

L'ART D'AFFIRMER SON RÔLE

MAIRIE Place François Mitterrand - VILLERS-SAINT-PAUL

BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex

Tél. 03 44 74 48 40 - Fax 03 44 74 48 41

Courriel : secretariat@villers-saint-paul.fr

www.villers-saint-paul.fr